



**Philip Thibodeau, avocat**

Conseiller juridique principal

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR COURRIEL**

Le 26 octobre 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Rapport mensuel sur le calcul détaillé du coût des services de fourniture de gaz naturel et de système de plafonnement et d'échange de droits d'émission projeté – Novembre 2023**  
**Notre dossier : 312-00959**

---

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint une copie du rapport mentionné en objet pour le mois de novembre 2023. Le prix de fourniture pour le mois de novembre 2023 est établi à 3,13 \$/GJ. Le prix du service de système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) projeté pour les prochains douze mois débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2023 est de 9,128 ¢/m<sup>3</sup>.

Énergir soumet une version confidentielle du rapport mensuel où les annexes 2 et 3 contiennent les informations relatives aux achats responsables de gaz naturel ainsi qu'une version caviardée pour fins de publication sur le site web de la Régie.

À la lecture du rapport, vous constaterez également en page 3 du rapport que l'écart cumulatif projeté à remettre aux clients est établi à 80,3 M\$ au 31 octobre 2023. Lors de l'établissement du prix de la fourniture au 1<sup>er</sup> octobre 2023, l'écart cumulatif projeté à remettre aux clients au 30 septembre 2023 était de 80,3 M\$ alors qu'en réalité, le solde aux livres au 30 septembre 2023 s'établit à 41,3 M\$ à remettre aux clients. Cet écart correspond principalement au transfert de coûts de la fourniture à l'équilibrage afin de tenir compte de la saisonnalité sur une période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2023 et ce, conformément à la méthode de fonctionnalisation par service des achats de fourniture approuvée par la Régie dans sa décision D-2015-177. Le détail de l'établissement de ce transfert sera présenté dans le cadre du Rapport annuel 2023 qui sera déposé à la Régie en décembre 2023.

Énergir soumet également pour approbation le calendrier de dépôt du rapport mensuel qu'elle propose pour l'année 2024.

Auriez-vous l'amabilité de nous faire parvenir tout commentaire au plus tard le lundi 30 octobre 2023, avant 15 h?

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

*(s) Philip Thibodeau*

Philip Thibodeau  
PT/mb

p. j.